

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 12 En exercice : 12	Séance du : 26 janvier 2018	Date de publication : 29 JAN 2018
---	--------------------------------	---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six janvier à onze heures, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le dix-neuf janvier deux mille dix-huit, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. BERTORA, Président.

PRESENTS :

MM. BERTORA – BOUDOUBE – BROGLIO – MASQUELIER – OLLIVIER – MORENON - Mmes CABITEN – ROUBEUF – M. PERRIN – Mme NEVEUX.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. MOUGIN à M. BERTORA et Mme MARENCO à Mme CABITEN.

SECRETARE DE SEANCE : M. PERRIN.

N° Dél ib	RAPPORTEUR	TITRE DES DELIBERATIONS	VOTES
1.	M. BERTORA	<p>COMMANDE PUBLIQUE Modification du guide de la commande publique applicable à l'ensemble des services de la CAVEM.</p> <p><u>Synthèse :</u> Mise à jour des articles et des seuils des marchés de fournitures courantes/services et de travaux à compter du 1^{er} janvier 2018.</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
2.	M. BERTORA	<p>DECHETS MENAGERS Convention concernant la collecte des déchets avec la Société SODIPLEC – Les Adrets de l'Estérel.</p> <p><u>Synthèse :</u> Dans le cadre de la récupération, l'évacuation et le recyclage des déchets de l'aire de repos située sur l'autoroute A8 aux Adrets de l'Estérel, la société SODIPLEC fait appel au service de collecte des déchets ménagers de la commune puis de la CAVEM depuis de nombreuses années. Le précédent contrat s'achevant au 31 décembre 2017, il y a lieu de poursuivre cette prestation dans des conditions similaires, au vu du projet annexé.</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
3.	M. BERTORA	<p>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Adhésion de la CAVEM au CRIGE PACA – Signature de la convention.</p> <p><u>Synthèse :</u> Il est proposé à l'assemblée de renouveler pour l'année 2017 l'adhésion de la CAVEM au Centre Régional de l'information Géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur » (CRIGE PACA), opérateur technique régional en charge d'appuyer la mise en œuvre de la politique géomatique. La participation financière s'élève à 8.625 €.</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
4.	M. BERTORA	<p>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Participation de la CAVEM à la production d'une carte IGN du Var.</p> <p><u>Synthèse :</u> Le Département du Var soutient et coordonne la production d'une carte IGN du Var, destinée à être mise gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités. Il sollicite au titre du partenariat et de la possibilité de se doter d'outils modernes d'aide à la décision une participation financière des EPCI. La quote-part incombant à la CAVEM s'établit à 1.912 €.</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
5.	M. MASQUELIER	<p>DOMAINE ET PATRIMOINE / ASSAINISSEMENT Régularisation d'une servitude de passage et d'entretien pour une canalisation d'eaux usées sur les parcelles cadastrées section AO n° 329-330 et 434 à Puget sur Argens.</p> <p><u>Synthèse :</u></p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>

		<p>Dans le cadre de sa compétence « eau et assainissement », la CAVEM entreprend de régulariser par acte de servitude l'existence de canalisations publiques dans le sous-sol de propriétés privées.</p> <p>Il s'agit ici d'autoriser la signature d'actes de servitude pour le réseau d'eaux usées sur des parcelles situées à Puget sur Argens, au lieudit « Camp de Vidal ».</p>	
6.	M. PERRIN	<p>DOMAINE ET PATRIMOINE / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Hameau agricole de Fréjus – Projet « Saint Pons » vallée du Reyran – Acquisition de la parcelle AP n° 113 sur la commune de Fréjus.</p> <p><u>Synthèse :</u> Le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition d'une parcelle pour la création d'un Hameau Agricole à Saint-Pons, sur la commune de Fréjus.</p> <p>La saisine du service France Domaine par la CAVEM étant nécessaire préalablement à la rédaction de l'acte, il est proposé au bureau d'autoriser cette acquisition au vu de l'avis délivré, pour un montant, frais de la SAFER inclus, de 534.480 €.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
7.	M. BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle Production du Grand Capitou à Fréjus – Modification du prix de vente pr la CAVEM du lot n° 3 parcelles cadastrées AI n° 533 et AI n° 537.</p> <p><u>Synthèse :</u> La CAVEM a signé une promesse de vente pour le lot 3 du Pôle Production sur la commune de Fréjus, pour un prix de 750.000€ HT au profit de la société ALTAREA COGEDIM. Cette promesse a été consentie sous diverses conditions suspensives, dont celle de l'absence d'amiante.</p> <p>Les études ayant révélé de l'amiante sur la bâtisse existant sur une parcelle, il est proposé au Bureau de réduire le prix à 688.935 € HT, pour tenir compte des coûts de désamiantage.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
8.	M. BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle touristique Estérel Côte d'Azur - Pays de Fayence – Objectifs et cotisations 2018.</p> <p><u>Synthèse :</u></p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>Dans le cadre de sa compétence Développement Économique, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée est adhérente à l'association « Pôle Touristique ESTÉREL CÔTE D'AZUR-PAYS DE FAYENCE » depuis 2015. Cette adhésion a été validée lors du Conseil Communautaire du 30 mars 2015.</p> <p>Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Conseil d'Administration dans lequel la CAVEM, la CC PAYS DE FAYENCE et les communes sont représentées. La base de la clé de répartition du calcul de la cotisation est définie dans les statuts de l'association à l'article 15. Soit pour l'année 2018 : 232 400 € pour le territoire de la CAVEM.</p> <p>Elle agit en tant qu'agence de développement et de promotion touristique, dans une logique de mutualisation de moyens entre les différents acteurs locaux. Le plan d'actions est défini en concertation avec les Offices de Tourisme des communes représentées au sein de la CAVEM.</p>	
9.	M. BROGLIO	<p>ENVIRONNEMENT Renouvellement de la convention d'animation du site Natura 2000 « Estérel » pour la période 2018-2021.</p> <p><u>Synthèse :</u> Les sites Natura 2000 Estérel et Val d'Argens bas sont animés par la CAVEM depuis 2013. La convention en cours arrivant à son terme le 30 avril 2018, il est proposé de poursuivre cette mission d'animation en renouvelant la convention pour une période 3 ans (2018-2021). Celle-ci représentera 326.591,00 € avec un autofinancement CAVEM de 15 %.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
10.	M. BROGLIO	<p>ENVIRONNEMENT Renouvellement de la convention d'animation du site Natura 2000 « Embouchure de l'Argens ».</p> <p><u>Synthèse :</u> Le site Natura 2000 de l'Embouchure de l'Argens est animé par la Ville de Fréjus depuis bientôt 10 ans. Au vu de la mutualisation avec un regroupement de personnels et de compétences au sein du Service Environnement E3D, il est proposé que ce soit la CAVEM qui reprenne cette mission d'animation en renouvelant la convention pour la période 2018-2021, et ce, à compter du 1^{er} mai 2018. Cette mission représentera 110 500 € avec un autofinancement CAVEM de 2.3% pour le travail à plein temps de l'animateur du site.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
11.	M. MOUGIN	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Subvention accordée à l'association du cinquantenaire de la catastrophe de MALPASSET.</p> <p><u>Synthèse :</u> Dans l'objectif d'accompagner la démarche documentaire et historique visant à l'acquisition des droits d'un film dédié à l'évènement, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association ACC Malpasset.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

12.	M. BERTORA	<p>FONCTION PUBLIQUE Médecine professionnelle et préventive – Convention avec l’AIST 83.</p> <p><u>Synthèse :</u> Approbation des termes de la convention de service santé au travail entre la CAVEM et l’AIST 83.</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
13.	M. BOUDOUBE	<p>FONCTION PUBLIQUE Modification du tableau des effectifs.</p> <p><u>Synthèse :</u> Création de deux postes d’ingénieur au tableau des effectifs.</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
14.	M. PERRIN	<p>FONCTION PUBLIQUE Renouvellement de mise à disposition à mi-temps d’un agent de la ville de Roquebrune sur Argens au profit de la CAVEM.</p> <p><u>Synthèse :</u> Approbation de la convention de renouvellement de mise à disposition d’un agent de la Ville de Roquebrune/Argens au profit de la CAVEM à hauteur de 50 %, chargé de la mise en œuvre de l’observatoire fiscal.</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
15.	M. MASQUELIER	<p>FONCTION PUBLIQUE Mise à disposition d’un cadre territorial de la ville de Saint-Raphaël au profit de la CAVEM – Modification de la quotité de travail.</p> <p><u>Synthèse :</u> Approbation de l’avenant à la convention de mise à disposition d’un cadre portant modification de la quotité de travail hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2018.</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
16.	M. BROGLIO	<p>FONCTION PUBLIQUE Fin de mise à disposition à temps partiel d’un agent de la ville des Adrets de l’Estérel au profit de la CAVEM.</p> <p><u>Synthèse :</u> A compter du 1^{er} janvier 2018, il est mis fin à la mise à disposition de l’agent de la Ville des Adrets-de-l’Estérel chargé de la maintenance des réseaux potables et assainissement. Cette gestion est confiée à une délégation de service public.</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 29 JAN 2018

LE PRESIDENT,



Roland BERTORA